

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 30 novembre 2015

à 20 h

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, BERGER Antoine, CYRILLE Frédéric, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal

Etait absent : VANNIER Eric

I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal a examiné et débattu du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, issu de la loi NOTRe, proposé par Mr le Préfet de la Nièvre le 12 octobre 2015 et présenté par Jean Claude DESRAYAUD, Président de la Communauté de Communes des Portes Sud du Morvan.

Le schéma consiste en un rapprochement de plusieurs communautés de communes, la règle étant de respecter une certaine continuité géographique.

C'est ainsi qu'est proposée la fusion de notre communauté de communes avec celles d'Entre Loire et Morvan (Fours/Cercy la Tour), du Sud Morvan (Moulins Engilbert) et du Bazois (Chatillon en Bazois). Cela représentera 46 communes soit 16516 habitants.

La communauté de communes des Portes Sud du Morvan comptant 5150 habitants aurait pu rester en l'état du fait de la dérogation ramenant à 5000 le seuil des habitants en milieu rural.

Toutefois, **plus nous serons nombreux et plus notre pouvoir décisionnel sera important.**

C'est ainsi que le schéma est adopté à 9 voix contre 1.

Concernant les propositions de suppression de certains syndicats, la commune se prononce à l'unanimité contre :

- la dissolution du SIRP
- la dissolution du SIAEP de Luzy
- la dissolution du syndicat de transport à la demande
- la dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires

Il s'agit de structures de proximité indispensables à la population qui a besoin d'avoir des interlocuteurs locaux ; ce sont des syndicats autonomes, sans fiscalité. La fusion avec d'autres syndicats semble improbable notamment pour le SIRP qui se trouve éloigné géographiquement des autres structures du même type.

Concernant le SIAEP de Luzy, il semble qu'il ait déjà engagé une réflexion concernant une fusion avec d'autres syndicats d'eau.

De plus, la loi NOTRe prévoit le transfert de l'eau aux EPCI à fiscalité propre à titre obligatoire pour 2020. Le SIAEP de Luzy dispose aujourd'hui d'une expertise technique immédiatement mobilisable et demeure une structure de proximité à conserver jusqu'à cette date.

II. SCHEMA DE MUTUALISATION

Le conseil municipal, après présentation du schéma de mutualisation découlant de la loi NOTRe et récapitulant tous les biens et services pouvant être mis à disposition de chaque collectivité adhérente à la communauté de communes, donne son accord de principe étant précisé que la mutualisation proposée à la collectivité sera étudiée au cas par cas.

III. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Le CEJ 2015-2018 est régularisé par délibération afin de :

- prendre en charge la période du 01/01/2015 au 25/03/2015, date de transfert à la communauté de communes,
- prendre en charge le périscolaire dans le cadre du contrat 2015-2018
- signer le CEJ 2015-2018

IV. DEROGATION A LA REGLE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE

Le conseil municipal, suite au projet de construction d'un bâtiment artisanal, déroge à la règle de constructibilité limitée en application de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme, alinéa 4 aux motifs suivants :

- 1) maintien d'un jeune sur la commune,
- 2) développement d'une activité artisanale supplémentaire,
- 3) il s'agit d'une zone déjà partiellement urbanisée,
- 4) zone desservie en réseaux électrique, eau et incendie ; le plan de zonage d'assainissement prévoit un assainissement autonome individuel donc pas de surcoût à prévoir par la collectivité.
- 5) il n'est pas porté atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et paysagers ni à la salubrité et à la sécurité publique.

En conséquence, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande qui n'entraînera pas de surcoût des dépenses publiques, qui atténuera la diminution de la population et qui développera le tissu économique local.

V. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Il est décidé de procéder à la restauration des couvertures des deux garages communaux : l'un en tôles aspect tuiles pour un coût de 5983.10 € et l'autre en tuiles pour 8667.10 €.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter la DETR 2016 pour ce projet.

VI. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'effectuera du 21/01/2016 au 20/02/2016. La candidature de Laura ANDRIOT a été retenue en qualité d'agent recenseur. Sa rémunération brute sera égale au montant de la dotation INSEE soit 855 €.

VII. QUESTIONS DIVERSES

↳ Télégestion de l'eau

Afin de sécuriser l'accès au réservoir, des devis ont été sollicités pour mettre en place un système de télégestion permettant l'analyse du chlore en continu et ainsi sécuriser la qualité du traitement 24 h/24 h et limiter les passages en terme d'exploitation.

Cela représente un coût de 14 124 € TTC.

Le panel des subventions attendues sera examiné et sollicité

↳ Logement du Presbytère

Compte tenu de l'ancienneté de la décoration intérieure du logement du 1^{er} étage, le conseil municipal décide d'appliquer une réduction d'un montant de 200 € à valoir sur le règlement des charges annuelles de la future locataire afin qu'elle effectue les travaux de rafraîchissement nécessaires.

↳ Salle des fêtes

Il est décidé de procéder à l'achat d'une grande essoreuse à salade.

↳ Les papillons blancs

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande à caractère social de l'ESAT « Les papillons blancs » proposant la vente de ramettes de papier.

↳ Association de Sauvegarde du Patrimoine Chiddois

Un premier bilan provisoire est présenté suite au concert des Petits chanteurs à la croix de bois. 369 entrées payantes ont été enregistrées. Après contact pris avec la trésorière, les frais devraient être couverts. En conséquence, il n'est pas utile que la collectivité verse une subvention.

↳ Permanence électorale

En vue des élections régionales des 6 et 13 décembre prochains, un planning des permanences est établi comme suit en accord avec tous les présents :

	de 8 h à 10 h 30	de 10h30 à 13h	de 13h à 15h30	de 15h30 à 18h
Président	VOILLIOT Bernadette	POUPON J Michel	VIGNERON Chantal	BERGER Christian
Assesseeurs	AUGENDRE Daniel	BERGER Antoine	ANDRIOT Fabienne	CLEMENT Adeline
	CYRILLE Frédéric	LOREAU Céline	VANNIER Eric	VOILLIOT Bernadette

Les membres inscrits en qualité de président de permanence devront être présents au dépouillement.

Dans la mesure du possible les assesseeurs participeront aussi au dépouillement.

↳ Divers

Plusieurs points ont été évoqués :

- ZONE MONTAGNE : afin de bénéficier d'un éventuel classement en zone montagne, le conseil municipal s'engage à solliciter le classement partiel de la commune.
- ETANG : le dossier loi sur l'eau est incomplet et il sera repris contact avec le Service Ingénierie du Conseil Départemental, par ailleurs maître d'œuvre du projet, pour qu'il remédie au plus vite aux insuffisances du dossier de façon à ce que la vidange puisse s'effectuer dès le 1^{er} avril
- STATION D'EPURATION : après échange avec Mr POUPON, aucune canalisation d'eau ne passe à l'endroit où il y a résurgence d'eau ; c'est inévitablement une fuite du bassin de la STEP qui est en cause.
Un courrier sera adressé en ce sens à la communauté de communes afin qu'elle pallie à ces désagréments.
- ELAGAGE : des courriers seront envoyés aux réfractaires
- DEBARDAGE : les factures relatives à la remise en état du chemin de débardage à Couloise seront répercutées à l'exploitant forestier
- PANNEAU D'INTERDICTION ROUTE DU MONTCHARLET : suite à la prise de l'arrêté d'interdiction de circuler sur la route du Montcharlet, le panneau correspondant devra être installé en façade d'un mur après autorisation du propriétaire.

La séance est levée à 23 h 15.

Antoine BERGER,
Secrétaire de séance,

